

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NO LAS-0040-4**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 mars 2015, le règlement suivant :

LAS-0040-4 Règlement amendant le règlement LAS-0040 concernant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 mars 2015.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF
BYLAW NO. LAS-0040-4**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on March 2nd 2015, the following bylaw:

LAS-0040-4 Bylaw Amending Bylaw LAS-0040 of the Borough Council Concerning the Delegation of Powers to Officers and Employees.

This bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on March 12, 2015.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement